

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-FRONTIÈRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Lac-Frontière, tenue le lundi 6 novembre 2023, à 19h00 à la salle du conseil municipal, et à laquelle étaient présents :

Siège # 2 Vacant
Siège # 3 Sarto Pelletier
Siège # 4 Ludvig Breton
Siège # 5 Brigitte Martin
Siège # 6 Pierre Lapointe

Absence : Siège # 1 Serge Blais

La séance est présidée par son honneur le maire M. Alain Robert, et Mme Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h00 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

01-11-23

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023
4. Acceptation des comptes
5. **ADMINISTRATION**

NOTE Remise du rapport budgétaire d'octobre 2023

NOTE Rapport des conseillers responsables de différents dossiers

5.1 Ajout de 11 luminaires

INFO Nouveau tarif d'honoraires

5.2 Gagnants calendrier 2024

5.3 Soumission calendriers 2024

5.4 Adoption politique encadrant la gouvernance des renseignements personnels

INFO Dépôt état comparatif

INFO Dépôt formulaire déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

5.5 Employés fins de contrat

5.6 Coût descente bateau camping

5.7 Annulation taxe fosse septique

5.8 Adoption règlement #23-05

5.9 Immeuble assujetti au droit de préemption

5.10 Avis de motion # 23-07

5.11 Appui projet déposé au FRR-volet 4 (soutien à la vitalisation)

5.12 Soumission électricité

5.13 Fenêtres Ôtel

5.14 Assurances

5.15 Démission conseillère # 2

6 VOIRIE

6.1 Entériner soumission asphalte

6.2 Entériner frais Jonathan Proulx

6.3 Reddition compte subvention 12 500\$

7. RÉSEAU D'AQUEDUC & D'ÉGOUT

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & CIVILE

8.1 Modification règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1

8.2 Priorités locales pour 2024

9. COMITÉS DIFFÉRENTS

9.1 Projet amélioration camping

10. CORRESPONDANCE

10.1 Guignolée

10.2 tour cellulaire

10.3 Versement de la compensation 2023 pour la collecte sélective des matières recyclables

10.4 Suivi des états financiers

10.5 Argent reçus

10.6 Fondation du Cégep de La Pocatière

12. VARIA

12.1 Achat de terrain

13. Période de question

14. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Brigitte Martin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

02-11-23

3 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 octobre 2023

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Pierre Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03-11-23

4 - APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Ludvig Breton,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes à payer d'un montant de 94 698.41\$ pour la municipalité, un montant de 27 847.57\$ pour le camping & un montant de 217.10\$ pour l'Ôtel pour le mois de novembre 2023 sont acceptés et payés, étant donné que les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Dany Robert directrice générale, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Dany Robert, directrice générale

5- ADMINISTRATION

INFO

Rapport budgétaire

Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois d'octobre est remis à chaque membre du conseil municipal. Le rapport budgétaire pour le camping est également remis.

NOTE

Rapport des conseillers responsables de différents dossiers

- La conseillère Mme Brigitte Martin invite la population à un atelier de concertation sur la ressource en eau le 16 novembre prochain, à l'Ôtel et cet atelier est organisé par l'Organisme du bassin versant du Fleuve St-Jean;
- Le conseiller Pierre Lapointe nous informe que le dossier du Club Quad est rendu à l'étape de la demande à la CPTAQ;

04-11-23

5.1 Ajout de 11 luminaires

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Frontière a décidée d'acheter et faire l'installation de 11 luminaires supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'Hydro-Québec pour l'installation et le branchement des luminaires est d'environ 6 360\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Martin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le coût d'environ 6 360\$ taxes en sus pour l'installation et le branchement des 11 luminaires supplémentaires.

ADOPTÉE

INFO

Nouveau tarif d'honoraires

Le tarif de traitement par la MRC pour la gestion des dossiers de vente pour non-paiement de taxes passera de 250\$ à 500\$ pour chacun des dossiers transmis par la municipalité.

05-11-23

5.2 Gagnants Concours photo Calendrier 2024

Suite aux choix des gagnants par les membres du conseil municipal pour le concours du calendrier 2024;

Il est proposé par Sarto Pelletier,
Et résolu par les conseillers présents;

DE DONNER un certificat cadeau de 75\$ du Marché Ste-Lucie à Mme Audrey Bélanger pour la photo du mois de juillet, un bon d'achat de 50\$ du Marché J.R. à Mme Carole Paquet pour la photo du mois d'août et un bon d'achat de 25\$ du Marché Richelieu à St-Fabien-de-Panet à Mme Danielle Caron pour la photo du mois de juin.

ADOPTÉE

06-11-23

5.3 Soumission calendriers 2024

Il est proposé par Ludvig Breton,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la soumission d'Imprimerie Appalaches au montant de 927\$ taxes en sus pour 150 calendriers qui sera distribués aux résidents.

ADOPTÉE

07-11-23

5.4 Politique encadrant la gouvernance des renseignements personnels

Il est proposé par Pierre Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le protocole de gouvernance encadrant la protection des renseignements personnels ayant été préalablement soumis aux membres du conseil et qui sera accessible sur le site internet de la Municipalité ;

ADOPTÉE

INFO

État comparatif

La directrice générale dépose l'état comparatif au 31 octobre 2023.

INFO

Dépôt formulaire déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Chacun des membres (sauf le conseiller # 1 Serge Blais) du Conseil municipal a remis à la directrice générale son formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil » afin que celle-ci suite aux dispositions législatives transmette au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le relevé identifiant les membres du Conseil ayant déposé ou non leur formulaire.

08-11-23

5.5 Employés fin de contrat

Il est proposé par Sarto Pelletier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE METTRE fin au contrat de travail d'Yves Paré au camping municipal ainsi qu'à Yanique Rivard comme employé municipal.

DE RENOUELER les contrats de travail de Danielle Caron, gérante du camping ainsi que Christine Lussier préposée à l'accueil du camping.

D'ENGAGER Carl Bilodeau comme employé municipal pour l'année 2024.

ADOPTÉE

09-11-23

5.6 Coût descente de bateau résidents

Il est proposé par Brigitte Martin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENLEVER les coûts pour descendre un équipement nautique au camping municipal de Lac-Frontière pour les résidents du Lac-Frontière avec preuve de résidence.

ADOPTÉE

10-11-23

5.7 Annulation taxe fosse septique

Il est proposé par Pierre Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ANNULER la taxe de fosse septique au montant de 70\$ pour la propriété du 24A, rue du Lac Nord car cette propriété est reliée aux égouts de la Municipalité.

ADOPTÉE

11-11-23

5.8 Adoption règlement # 23-05

ATTENDU QU'en vertu des articles 1104.1.1 et suivants du Code municipal du Québec, un droit de préemption peut être imposé et exercé par la Municipalité afin d'acquérir des immeubles à des fins municipales;

ATTENDU QUE le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et auxquelles des immeubles peuvent être ainsi acquis doivent être déterminés par règlement;

ATTENDU QU'en vertu de ce droit de préemption, la Municipalité peut, lors de la vente d'un immeuble spécifiquement désigné, s'en porter acquéreur au même prix et aux mêmes conditions prévus à l'offre d'achat d'un tiers;

ATTENDU QUE la Municipalité peut en tout temps refuser d'acquérir un immeuble désigné;

ATTENDU QUE les propriétaires des immeubles désignés seront individuellement avisés de l'assujettissement de leur immeuble au droit de préemption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Martin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil adopte le règlement # 23-05 relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble.

ADOPTÉE

12-11-23

5.9 Immeuble assujetti au droit de préemption

Il est proposé par Brigitte Martin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'INSCRIRE un avis d'assujettissement au droit de préemption les
immeubles suivants : 6 167 329 & 6 167 337.

ADOPTÉE

AVIS MOTION

5.10 Avis de motion # 23-07

Monsieur Ludvig Breton conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 23-07 abrogeant le règlement numéro 23-03 intitulé règlement d'emprunt pour consolidation de déficit.

13-11-23

5.11 Appui projet déposé au FRR-volet 4 (soutien à la vitalisation)

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad du Parc a élaboré un projet pour la prolongation et la pérennisation du sentier quad dans le secteur du Parc des Appalaches (phase 1) et qu'il souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Frontière est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

Il est proposé par Pierre Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la Municipalité de Lac-Frontière appui le dépôt du projet dans le cadre du FRR-volet 4 (Soutien à la vitalisation) pour la réalisation du projet.

ADOPTÉE

14-11-23

5.12 Soumission Électricité

CONSIDÉRANT QUE des soumissions pour des travaux électrique à l'ôtel ainsi qu'au Parc des générations ont été demandées à trois compagnies en électricité;

CONSIDÉRANT QUE suite aux trois soumissions reçues;

Il est proposé par Sarto Pelletier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la soumission d'Enair Contrôle au montant de 5 500\$ taxes en sus pour les travaux à l'Ôtel et un montant de 1 745\$ taxes en sus pour les travaux dans le Parc des générations.

ADOPTÉE

INFO

5.15 Fenêtres Ôtel

Malgré que nous avons oublié une fenêtre (au-dessus de la porte d'entrée) dans notre demande de soumission, Lorendo portes & fenêtres laisse le même prix que la soumission initiale soit : 61 062.91\$ taxes en sus.

15-11-23

5.16 Assurances

Suite à l'analyse de notre dossier en assurance;

Il est proposé par Brigitte Martin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'AJOUTER la protection détournement de 50 000\$ pour une prime annuelle de 300\$.

D'AJOUTER également le refuge au camping ainsi que la station de lavage au contrat d'assurance.

ADOPTÉE

16-11-23

5.17 Démission conseillère # 2

CONSIDÉRANT QUE la conseillère # 2 Francine Bigras a remis une lettre datée du 2 novembre 2023 annonçant sa démission de son poste de conseillère;

CONSIDÉRANT QUE la vacance d'un poste de conseiller est constatée dans plus de 12 mois avant le jour prévu pour la tenue de l'élection générale à ce poste, une élection partielle est obligatoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ludvig Breton,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la démission de la conseillère numéro 2.

ADOPTÉE

17-11-23

6. VOIRIE

6.1 Entériner soumission asphalte

Suite à deux demandes de soumissions pour des travaux d'asphaltage à quelques endroits dans la municipalité;

Il est proposé par Pierre Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENTÉRINER l'acceptation de la soumission de Pavage Francoeur inc. au montant de 13 675,70\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

18-11-23

6.2 Entériner frais Jonathan Proulx

Il est proposé par Sarto Pelletier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENTÉRINER l'acceptation des conditions de travail déposé aux membres du conseil municipal pour Jonathan Proulx pour les travaux de voirie effectués.

ADOPTÉE

19-11-23

6.3 Reddition compte subvention 12 500\$

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Frontière a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Brigitte Martin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-Frontière approuve les dépenses d'un montant de 12 807.70\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

20-11-23

7. RÉSEAU D'AQUEDUC & D'ÉGOUTS
8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & CIVILE

8.1 Modification règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1

Il est proposé par Pierre Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le règlement n° 23-06 modifiant le règlement n°09-02 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1.

ADOPTÉE

21-11-23

8.2 Priorités locales pour 2024

Il est proposé par Brigitte Martin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE NOMMER au Comité de sécurité publique comme priorités locales pour l'année 2024:

- Surveiller la vitesse sur la Route 204 mais traversant le village;
- Surveiller la vitesse aux entrées du village;
- Surveillance sur le lac et au camping;
- Surveiller les arrêts obligatoires qui ne sont pas faits au coin de la route du Lac, route du Cimetière et Rang Laverdière.

ADOPTÉE

22-11-23

9. COMITÉS DIFFÉRENTS

9.1 Projet Amélioration camping

Il est proposé par Sarto Pelletier,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DÉPOSER un projet d'amélioration pour le camping (mobilier & accessoires) au montant de 12 300\$. Soit l'ajout de table durable pour les saisonniers, de grill, bacs à fleurs. Le camping déboursa une contribution de 2 460\$.

ADOPTÉE

23-11-23

10. CORRESPONDANCE

10.1 Guignolée

À la suite d'une demande du Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny pour la cueillette de la Grande Guignolée ;

Il est proposé par Brigitte Martin,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE DONNER un montant de 100\$ au Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny pour la cueillette de la Grande Guignolée.

ADOPTÉE

INFO

10.2 Tour cellulaire

Sogetel nous informe qu'ils ont rempli avec succès leurs obligations en matière de consultation publique conformément aux exigences. Ils n'ont reçu aucun commentaire du public.

INFO

10.3 Versement de la compensation 2023 pour la collecte sélective des matières recyclables

La Municipalité recevra un montant de 10 117.67\$ pour l'année 2023. Cette compensation sera payée en un seul versement le 1^{er} mars 2024.

INFO

10.4 Suivi états financiers

Comme l'an dernier, le MAMH a constaté que les états financiers de la Municipalité pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, comportent une opinion avec réserve. La Municipalité n'a pas pu assurer l'intégralité des revenus provenant de services rendus.

INFO

10.5 Argent reçu

Finances Québec – roulez vert : 7 122.50\$;

Sogetel – Loyer nov 2023 : 3 307.83\$

24-11-23

10.6 Fondation du Cégep de La Pocatière

Il est proposé par Pierre Lapointe,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE DONNER un montant de 174\$ à la Fondation du Cégep de La Pocatière.

ADOPTÉE

25-11-23

11. VARIA :

11.1 Achat de terrain

CONSIDÉRANT QUE Frontière Nature offre à la Municipalité le terrain n°6 550 172 au prix de 75 000\$;

Il est proposé par Ludvig Breton,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE REFUSER l'offre proposée pour l'achat de ce terrain.

ADOPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

26-11-23

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Brigitte Martin,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 19h47.

ADOPTÉE

Je, soussigné, Alain Robert, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

M. Alain Robert
Maire

Mme Dany Robert
Directrice générale